

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf avril, le conseil municipal de la commune de BASSE-GOULAINÉ, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Alain VEY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 avril 2022

PRESENTS : Alain VEY - Christian DEBORD - José GODINHO - Rose-Anne RIPOCHE - Jacques LARRIGNON - Chantal METRO - Philippe BIROT - Amélie BRIAND - Michel MARTIN - Corinne TIROUFLET - Sylvie HARY - Marie-Christine LEPRON - Véronique GIRAUDET - Sandrine AMICHOT - Philippe LE VERGE - Jacky CORDUAN - Franck COSNEFROY - Nathalie GIRAUD - David LE GARREC - Olivier SOURICE - Gaëlle LECOQ - Bérengère HERMOUET - Jennifer COLA - Perrine MORISSEAU - Jean-Pierre DAUTAIS - Michel AUBÉ - Claudine JOUAN.

ABSENTS EXCUSÉS : Christophe LE BUAN (Pouvoir à Alain VEY) - Stéphane BERNARD (pouvoir à José GODINHO).

N°2022_04_29_01

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 février 2022.

N°2022_04_29_02

2 - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique qu'il a pris les décisions suivantes :

- 1) Décision du 1^{er} février 2022 relative à la conclusion d'un avenant n° 3 au lot n° 16 « Equipements sportifs », attribué à l'entreprise MARTY SPORTS, ayant pour objet une reprise de but mini basket mobile hauteur réglable actant une moins-value de – 4 468,72 € HT.
- 2) Décision du 24 mars 2022 relative à la préemption sur l'immeuble non bâti cadastré section ZD n°7, pour une superficie totale de 4 860 m², situés en zones 1AUmc et 1AUmd1 à Basse-Goulainé, lieu-dit LA VIGNE DU GUE. La Commune se porte acquéreur du bien à 145 800 € (cent quarante-cinq mille huit cent euros hors taxe) pour 4 860 m² augmenté des frais d'acte.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

N°2022_04_29_03

3- COMMISSIONS COMMUNALES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Modifie la composition des commissions communales comme suit ;
- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

COMMISSIONS	MEMBRES	
	Basse-Goulaine, moderne et humaine	Basse-Goulaine, autrement
Urbanisme	M. DEBORD Mme COLA Mme GIRAUD Mme GIRAUDET M. LE VERGE M. MARTIN Mme METRO	M. DAUTAIS
Vie sociale, famille et solidarité	Mme LEPRON Mme TIROUFLET Mme COLA M. CORDUAN Mme GIRAUD Mme HERMOUET	M. AUBE
Vie sportive	M. GODINHO M. CORDUAN M. COSNEFROY M. LE BUAN M. LE VERGE M. SOURICE	M. AUBE
Culture et animation	Mme RIPOCHE M. BIROT M. LE GARREC Mme LEPRON Mme MORISSEAU	M. AUBE
Travaux et bâtiments	M. LARRIGNON Mme LECOQ M. BERNARD M. COSNEFROY M. DEBORD M. GODINHO Mme HARY	M. DAUTAIS
Développement durable	Mme METRO Mme AMICHOT M. LARRIGNON M. MARTIN M. SOURICE	M. DAUTAIS
Finances	M. BIROT Mme AMICHOT Mme BRIAND Mme GIRAUDET M. LE BUAN M. LE GARREC Mme MORISSEAU	Mme JOUAN
Vie scolaire, enfance et jeunesse	Mme BRIAND M. BERNARD Mme HERMOUET Mme LECOQ Mme RIPOCHE Mme TIROUFLET	Mme JOUAN
Commission de contrôle des listes électorales	M. COSNEFROY M. LE BUAN M. SOURICE	M. AUBE M. DAUTAIS
Instance communale d'accessibilité	M. LARRIGNON M. BERNARD M. DEBORD Mme LEPRON	Mme JOUAN
Commission d'appel d'offres	Mme BRIAND M. GODINHO M. LARRIGNON M. SOURICE M. AUBE	M. BIROT Mme GIRAUDET Mme RIPOCHE Mme LECOQ M. DAUTAIS

4- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Dit que, outre Monsieur le Maire, président de droit, sont ainsi élus :
 - Mme BRIAND
 - M. CORDUAN
 - Mme HERMOUET
 - Mme TIROUFLET
 - Mme JOUAN
 - Mme LEPRON
- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

5- ORGANISMES EXTERIEURS – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Modifie la désignation des représentants comme suit :

Délégués de la commune de Basse Goulaine	Titulaire (s)	Suppléant (s)
EPCI		
SIVU du centre aquatique	M. VEY M. GODINHO	Mme GIRAUDET M. LE VERGE
Autres organismes extérieurs		
Centre Local d'Information et de Coordination Villes-Vill'Âges	<u>Mme LEPRON</u> Mme TIROUFLET	/
AURAN – Agence d'études urbaines de l'agglomération nantaise	M. VEY	M. DEBORD
Comité de jumelage	Mme METRO	M. COSNEFROY
Association « accueil goulainais aux personnes âgées » (conseil d'administration)	M. VEY Mme TIROUFLET <u>Mme LEPRON</u>	/
Association « accueil goulainais aux personnes âgées » (conseil d'établissement)	<u>Mme LEPRON</u>	/
ATDEC (Maison de l'emploi, Mission Locale, PLIE)	<u>Mme JOUAN</u>	/
Lycée de la Herdrie	Mme BRIAND M. VEY	/
Collège de Goulaine	Mme BRIAND	Mme LECOQ
TAN – Transports de l'agglomération nantaise	M. BERNARD	/
Prévention routière	M. BERNARD	/
Correspondant Défense	M. LE GARREC	/
Commission intercommunale des impôts directs (délégués qui seront proposés à la Métropole, le choix définitif étant réalisé par le directeur départemental ou régional des finances publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double arrêtée par délibération du conseil métropolitain)	M. VEY	M. BIROT

- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2022_04_29_06

6- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE L'UKRAINE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 3000 euros en faveur de l'Ukraine au Fonds FACECO, géré par le ministère français de l'Europe et des affaires étrangères ;
- Dit que les crédits seront prévus au Budget Supplémentaire ;
- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2022_04_29_07

7- ACCES AU DROIT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Nantes Métropole et les autres communes de la Métropole ;
- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2022_04_29_08

8- FONDS DE CONCOURS NANTES METROPOLE « PLAN PISCINE »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Prend acte de la création d'un « plan piscine » de soutien financier aux communes disposant d'équipements aquatiques ;
- Accepte le fonds de concours en fonctionnement relatif au « plan piscine » qui lui est attribué, soit 66 825 euros par an ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en œuvre du plan piscine pour une durée à compter de 2022 jusqu'au 31 décembre 2026.

N°2022_04_29_09

9- BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE - COMPTE DE GESTION 2021

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Arrête le compte de gestion 2021 du budget général de la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération

N°2022_04_29_10

10- BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif 2021 se présente comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	7 471 725.00 €
Recettes	10 621 053.85 €
Excédent de fonctionnement :	3 149 328.85 €

Section d'Investissement :

Dépenses	4 957 182,51 €
Recettes	3 701 105.79 €
Déficit d'investissement :	- 1 256 076.72 €

Excédent de l'ensemble : 1 893 252.13 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le compte administratif 2021 du budget général de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2022_04_29_11

11- BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Après en avoir délibéré, à la majorité, par 26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. DAUTAIS, M. AUBE, Mme JOUAN), le conseil municipal :

- Affecte les 3 149 328,85 € de la manière suivante :
 - 2 500 000,00 € en réserves, afin de financer la section d'investissement (excédent de fonctionnement capitalisé R 1068 à la section d'investissement) ;
 - 649 328,85 € en excédent de fonctionnement reporté (report en fonctionnement R 002) ;
- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2022_04_29_12

12- ETAT DE L'ACTIF

Le conseil municipal prend acte de l'état de l'actif et des recettes immobilisées de la commune au 31 décembre 2021.

N°2022_04_29_13

13- ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE CONFECTION DE LA PAIE DU CENTRE DE GESTION DE LOIRE ATLANTIQUE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adhère au service de confection de la paie du Centre de gestion de Loire atlantique à compter du 1^{er} juin 2022 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe avec le centre de gestion.

N°2022_04_29_14

14- CONVENTION POLLENIZ POUR LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES ET PRISE EN CHARGE PARTIELLE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Dénonce la convention signée le 25/09/2019 ;
- Approuve la nouvelle convention telle qu'elle figure en annexe ;
- Approuve le remboursement aux particuliers domiciliés sur le territoire communal, des interventions effectuées sur la base de cette convention et de la présentation d'une facture acquittée, à hauteur de 80% de son montant ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention précitée et tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

N°2022_04_29_15

15- SERVITUDE AU PROFIT DE ENEDIS PARCELLE ZD 736

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise, à titre gratuit, au profit d'ENEDIS, la constitution de la servitude ci-dessus sur la parcelle ZD 736 ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces nécessaires à la mise en place de cette servitude.

N°2022_04_29_16

16- ACQUISITION 24 RUE DES LANDES DE LA PLEE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de l'acquisition des parcelles cadastrées section AV n°47- n°48 – n° 504 et n° 505 d'une surface totale de 1 144 m² sises 24 rue des Landes de la Plée au prix de 415 000 € net vendeur auquel s'ajoutent les frais de notaire ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de cette opération.

N°2022_04_29_17

17- CESSION 24 RUE DES LANDES DE LA PLEE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de la cession des parcelles cadastrées section AV n°47- n°48 – n° 504 et n° 505 d'une surface totale de 1 144 m² sises 24 rue des Landes de la Plée au prix de 150 000 € HT net vendeur (200€/m² HT de surface plancher envisagée à ajuster éventuellement en fonction de la surface plancher autorisée par le permis de construire) auquel s'ajoutent les frais de notaire ;
- Précise que cette cession sera assortie des conditions suspensives listées ci-dessus ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de cette opération.

N°2022_04_29_18

18- INFORMATION SUR LA SIGNATURE DE LA NOUVELLE CHARTE RELATIVE A L'AMENAGEMENT NUMERIQUE HERTZIEN DE NANTES METROPOLE

La nouvelle charte relative à l'aménagement numérique hertzien de Nantes Métropole a été approuvée à l'unanimité par le Conseil Communautaire le 4 février dernier.

Elle est consultable sous le lien suivant :

https://metropole.nantes.fr/files/pdf/numeriqueinnovation/Charte%20am%C3%A9nagement%20num%C3%A9rique/Charte_aménagement_territoire_BAT2-1.pdf

Le conseil municipal prend acte de cette information.

N°2022_04_29_19

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISE

Les personnes tirées au sort séance tenante sont :

Nom de naissance	Nom d'usage	Prénoms
ARNAUD	ARNAUD	Julien Jean Armand
AUTRIC	AUTRIC	Anne-Rozenn Aliette Marie Roseline
BODENAN	BODENAN	Corentin

CALZADA	CALZADA	Franck Stéphane
CHARRIER	CHARRIER	Delphine Marie Fabienne
CHEREAU	PANHARD	Claudine Odette Raymonde
DEFRETIERE	BRETON	Frédérique Josiane Claude
DUCHESNE	BABIN	Patricia Maryvonne Danielle
GARNIER	COIPEAU	Fabienne Marie Madeleine
GOBIN	VANDEMOORTELE	Marie-Cécile Jeanne Agnès
GUILLOU		Christophe
GUY		Sandra
LECOMTE	FOUCHE	Maryse Jeannette Sylvie
LOYEN	GUITTET	Annie Marthe Marie
MOREAU	MORISSEAU	Sandrine Pascale Renée Marie-Thérèse
ROCHER	ROCHER	Jezabel Odile Edith
SAIDOU		Malika Ghislaine
SCOTTA	SCOTTA	Isabelle Pascale
TEXIER	REIGNIER	Mélanie Anne Renée
VEY	VEY	Aurélie Anne Lucienne
ZAJDMAN	ZAJDMAN	Jeremy

Le conseil municipal prend acte de ce tirage au sort.

Pour extrait conforme
Basse-Goulaine, le 3 mai 2022
Le Maire,
Alain VEY

